

**RÉSUMÉ DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER DE L'URLS DU BAS-SAINT-LAURENT AUXQUELS
LES ORGANISMES DE PERSONNES HANDICAPÉES PEUVENT APPLIQUER**

(Le lancement de ces programmes est conditionnel à l'octroi des budgets par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)

PROGRAMME	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN LOISIR ACTIF		PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER SPÉCIFIQUES AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES		
			Programme de soutien financier pour le loisir des personnes handicapées	Programme de soutien financier en accompagnement en loisir des personnes handicapées	Programme de financement « Population active » de l'AQLPH
OBJECTIFS VISÉS	<ul style="list-style-type: none"> Faire découvrir ou redécouvrir à la population le plaisir d'être physiquement actif à l'extérieur Soutenir l'acquisition de matériel durable et accessible à la population qui favorise la pratique d'activités physiques Créer une nouvelle activité, un nouveau projet ou un nouvel événement 		<ul style="list-style-type: none"> L'accessibilité de la pratique d'activités de loisir auprès des personnes handicapées par la réalisation de nouveaux projets existants afin d'augmenter leur participation à des activités 	<ul style="list-style-type: none"> L'accessibilité au loisir des personnes handicapées en contribuant à l'offre d'un service d'accompagnement lorsque nécessaire pour la réalisation de l'activité. 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser de façon durable la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air auprès des population moins actives physiquement par l'entremise d'une aide financière Un montant maximum de 3 000 \$ peut être alloué Exclusivement destiné à l'achat de matériel durable
BUDGET	Exigence d'autofinancement de 50 %		Aucune exigence d'autofinancement	Exigence d'autofinancement de 50 %	Aucune exigence d'autofinancement
APPEL DE PROJETS	2 appels de projets		1 appel de projets	1 appel de projets	1 appel de projets
	Régulier	Plaisirs d'hiver			
Date de lancement du programme :	Avril	Novembre	Septembre (Sujet à changement en 2020-2021)	Mars	Avril ou mai
Date limite pour déposer une demande :	Juin	Décembre	Décembre (Sujet à changement en 2020-2021)	Mai	Mai ou juin
PÉRIODE DE RÉALISATION	1 ^{er} avril au 30 novembre	1 ^{er} décembre au 31 mars	1 ^{er} octobre au 31 mars	1 ^{er} avril au 31 mars	1 ^{er} avril au 31 mars
Printemps	X			X	X
Été	X			X	X
Automne	X		X	X	X
Hiver		X	X	X	X